

# Une perte de 100 médecins par an ?

INAMI

Un projet de loi discriminatoire pour les francophones. Ce sont évidemment les premiers concernés – plus particulièrement les élus PS, CDH, Defi et Ecolo – qui l'assurent. Objet de leur courroux : le texte porté par Maggie De Block pour tenter de régler, une bonne fois pour toutes, le dossier empoisonné des numéros Inami. Ils critiquent particulièrement le mode de fixation de quotas par communauté.

Le calcul prend en compte, à Bruxelles, le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement francophone ou néerlandophone. Une ineptie pour les Francophones qui ont pris leur calculatrice : *« Les chiffres relèvent 83 % d'élèves du côté francophone, disent les députées Caroline Persoons (Defi) et Catherine Moureaux (PS). Or, les déclarations fiscales montrent que 92 % des Bruxellois choisissent le français comme langue de communication officielle. Cette différence de 9 % représenterait la perte de 107 médecins pour le quota francophone au profit de la Flandre ! »*. Le député Jacques Brotchi (MR) conteste fermement : *« le projet de loi, dans son ensemble, est favorable aux francophones. Sinon, le MR ne l'aurait jamais soutenu »*. ■